

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de l'Architecture et de la Construction
Service Construction Patrimoine
04.13.31.20.53

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 27 JUIN 2019
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. HENRI PONS**

OBJET : Construction de l'unité des forestiers sapeurs d'Aubagne : approbation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le Délégué aux Bâtiments Départementaux, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Par délibération n° 141 du 29 juin 2018, la Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône a décidé :

- d'approuver l'acquisition, au prix de 1 600 000 € fixé par le Domaine d'un terrain de 8 000 m² environ à détacher de parcelles communales d'une contenance de 17 457 m², actuellement cadastrées section AV n°151 et n°421, avenue du 21 août 1944 à Aubagne en vue de la construction de l'unité des forestiers sapeurs (UFS),
- d'autoriser la signature du compromis de vente sous condition suspensive d'obtention de toutes les autorisations administratives nécessaires à la réalisation du projet du Département (notamment le permis de construire purgé de tout recours...), de l'acte d'acquisition définitif, ainsi que de tous documents se rapportant à cette transaction.

Le compromis de vente susmentionné ayant été signé le 19 décembre 2018, le programme de l'opération se décompose de la façon suivante :

- des bureaux, vestiaires et sanitaires : 242 m²
- un atelier garage : 747 m²
- un logement de fonction : 85 m²
- des aménagements extérieurs (voirie, aire de lavage, aire de retournement...).

Ce programme intègre plusieurs objectifs en matière de développement durable :

- compacité pour limiter l'imperméabilisation ;
- performance énergétique (Carbone 1 – Energie 2 a minima) ;
- économie d'eau pour les différents usages ;
- optimisation de la part modale des déplacements ;
- intégration de photovoltaïque pour l'autoconsommation.

Cette nouvelle unité accueillera un effectif total de 25 à 28 personnes.

L'objet du présent rapport est donc :

- d'approuver le programme de l'opération de construction de la nouvelle unité des forestiers sapeurs d'Aubagne ;
- d'approuver le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération évaluée à 4 760 000 € TTC, répartie en 660 000 € TTC pour les services et 4 100 000 € TTC pour les travaux.

Il est à noter que des ajustements d'AP seront susceptibles d'être effectués pour tenir compte notamment des résultats des études préalables.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL